



Association Rivière
Rhône Alpes



LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux

Journée technique d'information et d'échanges
17 juin 2008 - Maison du Fleuve Rhône - Givors (69)

Avec le soutien de :

RhôneAlpes Région



QUI SOMMES NOUS ?

L'Association Rivière Rhône Alpes a été créée le 13 août 1999

Le rôle principal de l'association est l'animation du réseau régional des techniciens et gestionnaires de milieux aquatiques à travers des actions permettant l'échange de connaissances et d'expériences. Fin 2007, l'association compte 223 adhérents dont 51 structures intervenant dans la gestion des milieux aquatiques (conseils généraux, administrations et établissements publics, syndicats de rivière, bureaux d'études, universités et centre de recherches).

Les Objectifs : Favoriser la gestion intégrée des milieux aquatiques

L'article 2 des statuts, en exposant les objectifs de l'association, exprime sa vocation : « **Favoriser la connaissance et l'échange entre les professionnels intervenant dans le domaine de l'eau.** Le véritable enjeu pour tous les adhérents étant celui de l'amélioration de l'état des milieux aquatiques ».

Les Activités de Rivière Rhône Alpes

Afin d'assurer l'animation générale du réseau et d'assister les professionnels qui s'investissent dans cette mission, l'association mène principalement 3 types d'actions :

- **Organisation de journées techniques d'information et d'échanges** afin de favoriser les échanges et de mutualiser les expériences des professionnels de l'eau. Thèmes traités depuis 2004 :

La restauration hydromorphologique > Le contrat de rivière > Petits aménagements piscicoles en rivière > Études paysagères et contrats de rivière > Contentieux dans le domaine de l'eau > Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau > Impacts des seuils en rivière > Études hydrauliques et hydrologiques > Indicateurs biologiques de la qualité des milieux aquatiques > Agriculture et pollutions diffuses > Restauration physique des cours d'eau > Pédagogie et eau > Travaux post-crues > Hydroélectricité > Espaces de liberté des cours d'eau > Evaluation des procédures de gestion des milieux aquatiques > Zones humides > Conflits et médiation dans le domaine de l'eau > Inondations et PPR > Pollutions accidentelles > Gestion des espèces envahissantes > Gestion de l'eau et participation du public > Gestion des alluvions > Métier de chef d'équipe > Inondations et prévention réglementaire > Gestion des milieux aquatiques > Gestion de crises : la sécheresse > Protection et restauration des berges > Restauration et entretien de la ripisylve > Gestion de crises : les inondations

- **Élaboration de documents techniques** : annuaire professionnel des acteurs et gestionnaires des milieux aquatiques de Rhône-Alpes, recueil de cahiers des charges - études et travaux, bordereau de prix unitaires, cahiers techniques : fonctionnement des structures porteuses de procédures contractuelles, communication dans le cadre du volet C des contrats de rivière.

- **Animation du site internet** : www.riviererrhonealpes.org dont le forum est un lieu d'échange de référence au niveau national pour les techniciens des milieux aquatiques (15 000 visites par mois).

Les Moyens

Un conseil d'administration, deux animateurs à temps plein, des membres actifs, des ateliers thématiques et groupes de travail.

Des partenaires techniques et financiers : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, la Région Rhône-Alpes, la DIREN Rhône-Alpes.

Nous contacter :

Les membres du conseil d'administration 2008

NOM	FONCTION	ORGANISME	MAIL	TELEPHONE
Betty CACHOT	Présidente	Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (69)	b.cachot@cc-pays-arbresle.fr	04 74 01 68 86
Hervé CALTRAN	Trésorier	Conseil Général Jura (39)	hcaltran@cg39.fr	03 84 87 34 96
Maxime CHATEAUVIEUX		Syndicat Mixte Affluents du Sud-Ouest Lémanique (74)	technicien.symasol@orange.fr	04 50 72 52 04
Alain DUPLAN		SIVU Basse Vallée de l'Ain (01)	sbva-aduplan@wanadoo.fr	04 74 61 98 21
Sylvie DUPLAN		SIVM Haut Giffre (74)	duplan.giffre@orange.fr	04 50 47 62 02
Annabel GRAVIER		SIAH Bièvre Liers Valloire (38)	cle_sageblv@laposte.net	04 74 79 86 48
Sophie LEBROU		SIDREI Eygues (26)	sidrei@wanadoo.fr	04 75 26 98 87
Jonathan MALINEAU		SIVU de l'Ay (07)	sivu.ay@wanadoo.fr	04 75 34 94 98
Éric MURGUE	Secrétaire	MAP Environnement (42)	eric.murgue@map-ing.fr	04 77 52 53 52
Alice PROST	Vice-Présidente	Syndicat Mixte Territoires de Chalaronne (01)	territoire.chalaronne@aliceadsl.fr	04 74 55 20 47
Emmanuel RENO		Syndicat Mixte Veyle Vivante (01)	erenou-veyle@wanadoo.fr	04 74 50 26 66
Cécile VILLATTE		SIVU Guiers (38)	cvillatte.siaga@wanadoo.fr	04 76 37 26 26

Les Relais Départementaux

DEPARTEMENT	NOM	ORGANISME	MAIL	TELEPHONE
Ain (01)	Alice PROST	SM des Territoires de Chalaronne	territoire.chalaronne@tiscali.fr	04 74 55 20 47
Ardèche (07)	Jonathan MALINEAU	SIVU de l'Ay	sivu.ay@wanadoo.fr	04 75 34 94 98
Drôme (26)	Richard CARRET	Com. Communes Rhône Valloire	rcarret@ccrv.fr	04 75 03 05 36
Isère (38)	Annabel GRAVIER	Syndicat Bièvre Liers Valloire	cle_sageblv@laposte.net	04 74 79 86 48
Loire (42)	Xavier DE VILLELE	Syndicat Mixte Bassin versant du Lignon	syndicat.riviere.lignon@orange.fr	04 77 58 03 71
Rhône (69)	Stéphane GUERIN	SAGYRC Yzeron	s.guerin.yzeron@wanadoo.fr	04 37 22 11 56
Savoie (73)	Renaud JALINOUX	CISALB Lac du Bourget	renaud.jalinoux@cisalb.fr	04 79 70 64 70
Haute Savoie (74)	Thierry XOUILLOT	SIVOM du Haut Giffre	xouillot.giffre@wanadoo.fr	04 50 34 31 09

Les animateurs du réseau

Julien BIGUÉ - Directeur
 Nicolas VALÉ - Chargé de mission
 Association Rivière Rhône Alpes
 7 rue Alphonse Terray - 38000 GRENOBLE
 Tél. : 04 76 70 43 47 - Fax : 09 55 07 64 75
arra@riviererrhonealpes.org
www.riviererrhonealpes.org

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Contexte : Le groupe de travail régional sur l'eau et les milieux aquatiques en Rhône-Alpes propose des outils qui offrent un cadre nécessaire à l'écriture et au suivi des démarches de gestion concertée des milieux aquatiques. Cependant, les porteurs locaux de ces procédures se retrouvent parfois désarmés devant les difficultés d'émergence des projets, la lenteur du processus de mise en œuvre des opérations, les blocages politiques et institutionnels.

Les chargés de mission arrivant sur des contrats de rivière en émergence sont souvent peu expérimentés et ont besoin du retour d'expérience de leurs « aînés ». À l'inverse, de nombreuses procédures arrivent aujourd'hui à terme et les animateurs, habitués à conduire des travaux, se retrouvent à nouveau dans une phase de diagnostic et de définition d'un nouveau contrat de rivière.

Objectif : Apporter des conseils aux techniciens et animateurs de procédures contractuelles pour qu'ils puissent tirer les enseignements des retours d'expériences présentés. Le but de cette journée est de permettre des échanges et de capitaliser stratégies et astuces de chacun au quotidien à toutes les étapes de la définition ou de la mise en œuvre d'un contrat de rivière. Permettre les échanges entre les partenaires techniques et financiers et les porteurs de démarches concertées.

La journée sera organisée sous la forme de 3 ateliers thématiques d'échanges au choix :

Atelier 1 : Les études préalables / Atelier 2 : Le programme d'action et le dossier définitif / Atelier 3 : La mise en œuvre des actions du contrat

09:00

Accueil des participants

09:15 Introduction par les partenaires régionaux Agence de l'eau RM&C, Région et DIREN Rhône-Alpes

Positionnements des partenaires techniques et financiers sur les démarches contractuelles. Présentation du groupe régional sur l'eau et les milieux aquatiques et de ses productions.

10:00 Ateliers thématiques d'échanges au choix (simultanés dans 3 salles différentes)

Atelier 1 : Les études préalables au contrat de rivière

Chiffrage préalable des études, rédaction des cahiers des charges, lancement de l'appel d'offres, consultation des bureaux d'études, organisation du suivi des études et transition avec la rédaction des fiches actions du dossier définitif.

Betty CACHOT - Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (69)

Cécile HOLMAN - Syndicat Intercommunal à Vocation Uniaue du Lanae et de l'Oianin (01)

Atelier 2 : Le dossier définitif du contrat de rivière

Mise en place de la concertation autour du projet de contrat de rivière, choix des actions retenues, étapes de la rédaction du dossier définitif, estimation fine du montant des actions, montage du plan de financement, validation des engagements financiers par les élus, validation des maîtrises d'ouvrages, programmation des actions dans le temps.

Alice PROST - Syndicat Mixte des Territoires de Chalaronne (01)

Atelier 3 : Mise en œuvre des actions du contrat de rivière

Passage de la programmation au lancement des premières actions : le financement des opérations, les délais de réalisation, la maîtrise foncière, les marchés publics, l'importance de la communication lors de la phase travaux.

Pierre GADIOLET - Syndicat Mixte de Restauration de la Plaine des Chères et de l'Azergues (69)

12:00

Déjeuner

14:00 Restitution des ateliers en plénière

15:00 Appropriation de la procédure contrat de rivière par les acteurs du territoire

Jean-Yves CHARBONNIER (Président) et Yves PIOT (technicien) - SIMA Coise (69 & 42)

Témoignage d'une structure qui a mis en place et animé un premier contrat de rivière et qui candidate pour un second : Quelles ont été les étapes clés ? Comment les élus se sont appropriés la démarche ? Comment maintenir la dynamique locale dans la durée ? Comment gérer la transition entre deux procédures ?

16:00 Échanges et discussions

17:00

Fin de la journée

La Maison du Fleuve Rhône propose en fin de journée aux personnes qui le souhaitent une visite des expositions « Allons voir si le Rhône... » et « Panorama sur le fleuve » qui rendent compte des multiples visages du fleuve : quels "clichés" s'attachent à la vision du fleuve, comment le Rhône a évolué au cours de son histoire, ce qu'il est aujourd'hui, l'engouement qu'il suscite et ce qu'il pourrait être demain. Elles ont été conçues pour susciter la curiosité et inviter le visiteur à aller plus loin dans sa connaissance de l'univers fluvial.

LISTE DES PARTICIPANTS

	NOM	FNCTION	ORGANISME	VILLE	TEL	MAIL	ATELIER
1	Marie-Alix ALLEMAND	Chargée de mission CR	SIB Galaure	26330 CHATEAUNEUF DE GALAURE	04 75 68 71 25	contratriviere.sibg@orange.fr	2
2	Annabelle ARGAND	Stagiaire	SIVM Haut Giffre	74440 TANINGES	04 50 47 62 02	duplan.giffre@orange.fr	2
3	Virginie AUGERAUD	Chargée de mission CR	SMAB Bourbre	38110 LA TOUR DU PIN	04 74 83 34 55	virginie.augeraud@bassin-bourbre.fr	2
4	Victor AVENAS	Responsable Eau	ONF Bourgogne	51470 SAINT MEMMIE	03 26 21 89 25	victor.avenas@onf.fr	3
5	Maud BALMAE-DEBIONNE	Attachée d'études	HYDRATEC	69428 LYON Cedex 3	04 27 85 48 88	balme@hydra.setec.fr	3
6	Stéphanie BARDEAU	Chargée d'études	GEOPLUS	26304 BOURG DE PÉAGE	04 75 72 80 00	stephanie.bardeau@geoplus.fr	2
7	Pascale BASSAN	Vice Président	SILA	74960 CRAN-GEVRIER Cedex	04 50 66 77 99	sila@sila.fr	2
8	Julien BIGUÉ	Animateur réseau	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	julien.bigue@riviererhonealpes.org	
9	Yannick BOISSIEUX	Animateur eau et AT	SM des Territoires de Chalaronne	01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47	chalaronne@orange.fr	3
10	Fabien BORDON	Chargé de mission CR	C.C. du Pays de l'Herbasse	26260 ST DONAT SUR HERBASSE	04 75 45 45 94	riviere-herbasse@pays-herbasse.com	1
11	Betty CACHOT	Chargée de mission CR	SYRIBT	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 74 01 68 86	b.cachot@cc-pays-arbresle.fr	1
12	Marion CADOUX	Etudiante Master 2		74130 BRISON	06 15 19 01 89	marion.cadoux@gmail.com	2
13	François CAMBON	Stagiaire contrat territorial	PNR du Livradois Forez	63880 ST GERVAIS SOUS MEYMONT	04 73 95 57 83	e.faire@parc-livradois-forez.org	2
14	Mélina CHALEAT	Technicienne de rivière	SIVOM Ouvèze Vive	07003 LYAS	04 75 20 25 14	ouvezevive@gmail.com	3
15	Murielle CHAMPION	Chargée de mission eau	Grand Parc de Miribel Jonage	69120 VAULX EN VELIN	04 72 97 08 23	champion@grand-parc.fr	1
16	Jean-Yves CHARBONNIER	Président	SIMA Coise	42330 SAINT GALMIER	04 77 52 54 57	vespiotcoise@msn.com	0
17	Bérenère CHARNAY	Chargée de mission	SED 74	74000 ANNECY	04 50 08 31 49	b.charnay@sedhs.com	3
18	Anne-Sophie CHARPENTIER	Chargée de mission CR	Syndicat Intercommunal Ardèche Claire	07200 VOGÜÉ	04 75 37 82 18	contrat.riviere@ardecheclaire.fr	3
19	Félien CHARRIER	Chargé de mission	SIVOM Ouvèze Vive	07003 LYAS	04 75 20 25 14	felicien.charrier@gmail.com	3
20	Nelly CHÂTEAU	Technicienne de rivière	C.C. du Tournonais	07300 MAUVES	06 24 08 81 55	riveres@cc-tournonais.fr	1
21	Maxime CHATEAUVIEUX	Assistant technique	SYMASOL	74550 PERRIGNIER	04 50 72 52 04	technicien.symasol@orange.fr	3
22	Perrine CHAUVIN	Ingénieur d'études	SOGREAH Consultants	38130 ÉCHIROLLES	06 89 17 12 31	chauvin.perrine@hotmail.com	1
23	Virginie CHIREZ	Animatrice CR	Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	73600 MOUTIERS	04 79 24 00 10	virginie.chirez@tarentaise-vanoise.fr	2
24	Anne CITTERIO	Chargée de mission	Syndicat du Pays de Maurienne	73303 ST JEAN DE MAURIENNE	04 79 64 12 48	spmgestionarc@wanadoo.fr	1
25	Jean-Louis CONUS	Adjoint au Maire	Mairie d'Ambilly	74111 AMBILLY Cedex	04 50 38 05 26	l.conus@orange.fr	3
26	Julien CORGET	Chargé de mission Rivière	SM Veyle Vivante	01540 VONNAS	04 74 50 26 66	jcorget-veyle@orange.fr	3
27	Stéphanie COUCKE	Stagiaire	SYMASOL	74549 PERRIGNIER	06 77 45 49 81	scoucke@free.fr	2
28	Daniel CRETIN	Président	SM Veyle Vivante	01540 VONNAS	04 74 50 26 66	veyle-vivante@wanadoo.fr	3
29	Caroline CROZET	Chargée de mission	SIHA des 4 Vallées	38440 SAINT JEAN DE BOURNAY	04 74 59 68 46	c.crozet-riv4val@orange.fr	1
30	Fabienne DALLARD	Chargée de mission CR	C.A. St-Etienne Métropole	42009 ST ÉTIENNE Cedex 2	04 77 31 09 31	f.dallard@agglc-st-etienne.fr	2
31	Sylvie DELABORDERIE	Stagiaire	SIVM Haut Giffre	74440 TANINGES	04 50 47 62 02	duplan.giffre@orange.fr	2
32	Arnaud DELAJOU	Chargé de mission	SIFOR	74240 GAILLARD	04 50 87 13 47	sifor@wanadoo.fr	3
33	Gauthier DELCOY	Stagiaire	C.C. du Genevois	74160 ARCHAMPS	04 50 95 91 42	ploiseau@cc-genevois.fr	3
34	Michel DELPRAT	Adjoint au Chef de Service	DIREN Rhône Alpes - SEMA	69422 LYON Cedex 03	04 37 48 36 97	michel.delprat@rhone-alpes.ecologie.gouv.fr	
35	Guillaume DESSUS	Animateur CR	SMETA du Durgon	70000 VESOUL	03 84 78 64 03	guillaume.dessus@cc-vesoul.fr	2
36	Thomas DUBREUIL	Technicien	Communauté Urbaine de Lyon	69399 LYON Cedex 03	04 78 95 89 80	tdubreuil@grandlyon.org	1
37	Aline DUPONT	Chargée de mission	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07	04 72 71 26 00	dupont.aline@eaumrc.fr	2
38	Lionel FARROUAULT	Technicien de Rivière	C.A. Loire Forez	42450 SURY LE COMTAL	04 77 30 01 45	lionelfarrouault@loiroforez.fr	1
39	Emmanuel FAURE	Chargée de mission eau	PNR du Livradois Forez	63880 ST GERVAIS SOUS MEYMONT	04 73 95 57 83	e.faire@parc-livradois-forez.org	
40	Chrystel FERMOND	Chargée de mission SAGE	SM Rivière Drôme	26340 SAILLANS	04 75 21 85 85	c.fermond@smrd.org	1
41	Xavier FOSSORIER	Stagiaire	SED 74	74000 ANNECY	04 50 08 31 49	x.fossorier@sedhs.com	2
42	Pierre GADIOLET	Chargé de mission CR	SMRPCA	69480 AMBERIEUX D'AZERGUES	04 74 67 06 19	contrat.riviere.azergues@wanadoo.fr	3
43	Benoît GAUTHIER	Technicien de rivière	C.C. du Pays d'Olliergues	63880 OLLIERGUES	04 73 95 59 31	riveres.doremoyenne@wanadoo.fr	3
44	Fabrice GONNET	Technicien de rivière	SM Rivière Drôme	26340 SAILLANS	04 75 21 85 84	f.gonnet@smrd.org	2
45	Silvère GUERRY	Recherche d'emploi		69005 LYON	06 80 60 56 50	silvere_g@yahoo.fr	0
46	Marie HEBERT	Chargée de mission Eau	FRAPNA Haute-Savoie	74000 ANNECY	04 50 67 70 47	marie.hebert@frapna.org	3
47	Cécile HOLMAN	Chargée de mission CR	SIVU Lange Oignin	01108 OYONNAX Cedex	04 74 12 93 68	c.holman@haut-bugey.com	1
48	Didier ISSARTEL	Ingénieur	SIVOM Ouvèze Vive	07003 LYAS	04 75 20 25 14	ouvezevive@gmail.com	3
49	Jonathan JACOB	Etudiant	SIHA des 4 Vallées	38440 SAINT JEAN DE BOURNAY	04 74 59 68 46	jonathanjacob9@hotmail.com	1
50	Sylvie JOUSSE	Chargée d'études	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07	04 72 71 26 58	sylvie.jousse@eaumrc.fr	2
51	Elisa LABRE	En recherche d'emploi		74230 THONES	06 81 61 26 15	elisa.labre@voila.fr	2
52	Alexandre LAFLEUR	Chargé de mission CR	SIHA du Suran	01250 BOHAS MEYRIAT RIGNAT	04 74 51 81 23	suran@wanadoo.fr	1
53	Béatrice LAPOULE	Elue	Mairie de Lozanne	69380 LOZANNE	06 84 92 81 53	beapersonne@orange.fr	3
54	Nathalie LARDIERE	Technicienne rivière	SIHA des 4 Vallées	38440 SAINT JEAN DE BOURNAY	04 74 59 68 46	n.lardiere-riv4val@orange.fr	2
55	Sophie LÉCACHER	Chargée de mission CR	SIVOM du Val d'Arly	73400 UGINE	04 79 89 43 92	slecacher.arly@orange.fr	2
56	Stéphanie LESAGE	Animatrice CR	SMVV	63450 SAINT SATURNIN	04 73 39 04 68	vallee.veyre@yahoo.fr	2
57	Pierre LOISEAU	Technicien de rivière	C.C. du Genevois	74160 ARCHAMPS	04 50 95 91 42	ploiseau@cc-genevois.fr	3
58	Hélène LUCZYSZYN	Gérante	EMA Conseil	26190 ST THOMAS EN ROYANS	04 75 48 32 78	ema.conseil@orange.fr	2
59	Michel MAINAUD	Technicien	DDE Loire	42000 ST ÉTIENNE	04 77 43 80 00	michel.mainaud@equipement.gouv.fr	1
60	Gaëtan MANSIAT	Stagiaire	SM des Territoires de Chalaronne	01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47	chalaronne@orange.fr	1
61	Cécile MARQUESTE	Chargée d'étude	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07	04 72 76 19 44	cecile.marquete@eaumrc.fr	
62	Alain MARTINET	Technicien eau	Régional Rhône Alpes	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 51 34	alainmartinet@rhonealpes.fr	3
63	Aurélien MATHÉVON	Technicien rivière	SMVV	63450 SAINT SATURNIN	04 73 39 04 68	vallee.veyre@yahoo.fr	3
64	Jean-Charles MOGENET	Président	SIVM Haut Giffre	74440 TANINGES	04 50 47 62 02	duplan.giffre@orange.fr	2
65	Marie-Anne MOUGEL	Chargée de projets	CEPRI	45010 ORLEANS Cedex 1	02 38 25 41 47	marie.anne.mougel@cepri.net	1
66	Noémie NERGUISIAN	Stagiaire	SM des Territoires de Chalaronne	01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47	chalaronne@orange.fr	3
67	Stéphane ORIOL	Président	SIVOM Ouvèze Vive	07003 LYAS	04 75 20 25 14	ouvezevive@gmail.com	3
68	Roxanne PALANQUE	Chargée de mission	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07	04 72 71 26 00	roxanne.palanque@eaumrc.fr	3
69	Olivier PELEGRIN	En recherche d'emploi		74160 BOSSEY	06 81 35 73 56	olivier.pelegrin@hotmail.fr	1
70	Dorine PEREZ	Stagiaire	C.A. St-Etienne Métropole	42009 ST ÉTIENNE Cedex 2	04 77 31 09 31	f.dallard@agglc-st-etienne.fr	2
71	Yves PIOT	Chargé de mission CR	SIMA Coise	42330 SAINT GALMIER	04 77 52 54 57	vespiotcoise@msn.com	
72	Hélène POUGET	Chargée de mission CR	SIB Sud Ouest du Mont Ventoux	84810 AUBIGNAN	04 90 62 76 22	helene.pouget@sibsomv.com	3
73	Alice PROST	Chargée de mission CR	SM des Territoires de Chalaronne	01400 CHATILLON / CHALARONNE	04 74 55 20 47	territoire.chalaronne@aliceads.fr	2
74	Charlotte REDON	En recherche d'emploi		71100 CHALON SUR SAONE	06 73 42 09 76	redon.c@hotmail.fr	1
75	Johannès REIGNIR	Etudiant	SIHA des 4 Vallées	38440 SAINT JEAN DE BOURNAY	06 89 52 26 63	nes.reignir@hotmail.fr	2
76	Bruno REMONT	Chargé de mission	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07	04 72 71 28 89	bruno.remont@eaumrc.fr	1
77	Olivier RICHARD	Directeur	GEOPLUS	26304 BOURG DE PÉAGE	04 75 72 80 00	o.richard@geoplus.fr	1
78	Françoise ROBERT	Chargée de mission DD	Ville de Givors	69700 GIVORS	04 72 49 18 41	françoise.robert@ville-givors.fr	2
79	Delphine SAUER	Chargée de mission CR	SIVOM du Val d'Arly	73400 UGINE	04 79 89 43 92	delphinesauer@hotmail.com	2
80	Emilie SAXOD	En recherche d'emploi		74580 VIRY	06 70 12 42 37	saxodemilie@gmail.com	1
81	Julien SEMELET	Chargé de mission	Régional Rhône Alpes	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 50 06	jsemelet@rhonealpes.fr	3
82	Bernard SILVAIN	Technicien de rivière	SIB Galaure	26330 CHATEAUNEUF DE GALAURE	04 75 68 71 25	contratriviere.sibg@orange.fr	3
83	Jean-Louis SIMONNOT	Chargé d'études	Agence de l'Eau RM&C	69363 LYON Cedex 07	04 72 71 26 00	jeanlouis.simonnot@eaumrc.fr	3
84	Guy STADELMANN	Adjoint technique police de l'eau	DDAF 01	01012 BOURG EN BRESSE	04 74 32 39 22	guy.stadelmann@agriculture.gouv.fr	2
85	Christel TENTORINI	Animatrice CR	SM du Bassin des Sorgues	84320 ENTRAIGUES / LA SORGUE	04 90 83 68 25	c.tentorini@lasorgue.com	2
86	Grégoire THEVENET	Chargé de mission CR	SM des Rivières du Beaujolais	69220 LANCIE	04 74 06 41 31	smrb@smrb.maines69.net	2
87	Louis THOMASSON	Délégué du syndicat	SM Veyle Vivante	01540 VONNAS	04 74 50 26 66	veyle-vivante@wanadoo.fr	3
88	Nicolas VALE	Chargé de mission	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	nicolas.vale@riviererhonealpes.org	
89	Alexandre VEHIER	Ingénieur	E.C.E	38160 SAINT MARCELLIN	06 76 60 24 07	babalex2002@yahoo.fr	2
90	Bernard VERNE	Agent Police de l'eau	DDAF de l'Ain	01012 BOURG EN BRESSE	04 74 32 39 28	bernard.verne@agriculture.gouv.fr	2
91	Cécile VILLATTE	Chargée de mission CR	SIVU Guiers SIAGA	38480 PONT DE BEAUVOISIN	04 76 37 26 26	c.villatte@wanadoo.fr	1
92	Julie WEISS	Stagiaire	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	julie.weiss@riviererhonealpes.org	
93	Damien ZANELLA	Chargé d'études	SILA	74960 CRAN-GEVRIER Cedex	04 50 66 77 99	damien.zanella@sila.fr	1

Les contrats de rivière et l'agence de l'eau RM&C



Cécile MARQUESTE

LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

Intérêt de l'Agence pour ces procédures

- Mise en place d'une gouvernance à une échelle pertinente
- Structures porteuses = relais essentiel de la politique de l'eau
- Gestion globale d'un milieu aquatique avec la définition d'objectifs chiffrés et une programmation dans le temps
- Synergie des moyens techniques et financiers

LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

Intérêt de l'Agence pour ces procédures - évolution

- Décliner localement les objectifs environnementaux du SDAGE et des différentes Directives
- Traiter des problématiques moins abordées jusqu'à maintenant (pollutions diffuses agricoles, pollutions toxiques)
- Améliorer les synergies avec l'aménagement du territoire

LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

L'accompagnement de l'Agence

- Depuis la première circulaire relative au contrat de rivière (premier contrat sur l'Ardèche en 84)
- Dès lors qu'un territoire souhaite s'engager dans une procédure concertée de gestion de l'eau
- Technique et méthodologique
- Financier

LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

Evolution de l'agrément des procédures

- Agrément décentralisé depuis le 1^{er} janvier 2004. Création du Comité d'Agrément du Bassin Rhône-Méditerranée
- Phases d'examen des dossiers plus nombreuses (dossier sommaire de candidature, dossier définitif, bilan à mi-parcours, bilan de fin de contrat), identiques pour les SAGE
- Fourniture de guides et d'outils techniques lors de l'agrément du dossier sommaire de candidature

LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

Evolution gestion des procédures contractuelles

Etude à maîtrise d'ouvrage Agence lancée début 2008 :

Objectif : proposer des évolutions très opérationnelles du dispositif actuel pour conforter la gouvernance locale en améliorant :

- ✓ leur attractivité financière et administrative (optimiser la gestion des aides, renforcer la synergie des financements publics),
- ✓ leur légitimité institutionnelle pour conforter la place des structures de gestion locale.

LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

La nouvelle politique de l'eau de la
Région Rhône-Alpes

Contrats de rivière et contrats
d'objectifs

RhôneAlpes Région
ARRA – Journée d'information et d'échanges – Mardi 17 juin 2008

Réaffirmer l'attachement de la Région aux procédures contractuelles pluriannuelles et développer des outils adaptés aux contextes locaux

- ▶ Procédures nationales :
 - Contrats de rivière, lac et nappe (5 ans ou **2 * 3 ans**)
 - SAGE
- ▶ Procédures régionales:
 - Contrats pré-Sage
 - Contrats d'objectifs pour les milieux aquatiques

New

Attention : pas d'aides pour les BV < 200 km2 ou les lacs < 100 ha

RhôneAlpes Région
ARRA – Journée d'information et d'échanges – Mardi 17 juin 2008

Contrats d'objectifs : permettre une meilleure réactivité vis-à-vis de la demande des acteurs locaux **New**

- ▶ Après un SAGE :
 - Outil opérationnel dans l'attente d'un contrat de rivière ou s'il ne se justifie pas
 - Multi-thématique
- ▶ Après un contrat de rivière :
 - Prolonger une dynamique et approfondir un objectif identifié
 - Mono-thématique

RhôneAlpes Région
ARRA – Journée d'information et d'échanges – Mardi 17 juin 2008

Développer cinq axes d'intervention (1/2)

1- Restaurer et protéger la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

- Développer l'**assainissement non collectif** et limiter le soutien à l'assainissement collectif aux unités < 200 Eq-Habitants  
- Maîtriser les **pollutions diffuses (MAET)** 
- Renaturer et entretenir les milieux
- Mettre en valeur les paysages et le patrimoine bâti

2- Établir une gestion durable et concertée des milieux

- Gérer l'eau à l'échelle des bassins versants
- Adapter les usages à la ressource

Développer cinq axes d'intervention (2/2)

3- Prévenir et gérer les inondations

- Favoriser le maintien et la restauration des fonctionnalités du milieu

4- Développer l'innovation et l'expérimentation

5- Confirmer la place de la Région parmi les acteurs de l'eau

- Accord cadre formalisant la coopération entre la Région, la DIREN et les Agences de l'Eau
- Création d'un Comité Technique Régional des milieux aquatiques  

Adapter les modalités du soutien régional

- ▶ Procédures contractuelles :
 - **Deux maximum pour un même territoire**
 - Soutien des emplois nécessaires à leur bon déroulement
- ▶ Augmenter sensiblement les taux d'intervention
- ▶ **Plafonnement des aides** en fonction de la superficie et de la population du bassin versant, **pondéré par la richesse du territoire et le nombre de contrat**
- ▶ Permettre des **interventions ponctuelles** pour des projets innovants ou de recherche

Fin du diaporama - Merci



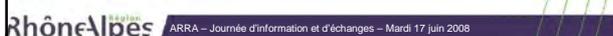
Zoom sur les axes d'intervention : l'assainissement non collectif

- ▶ Aide à la mise en place d'un SPANC
- ▶ Subventions pour les travaux de réhabilitation des ouvrages antérieurs à l'arrêté de 1996, et des études de sol associées (**MO publique impérative**)
- ▶ Soutien aux investissements collectifs pour l'accueil et le traitement des matières de vidange

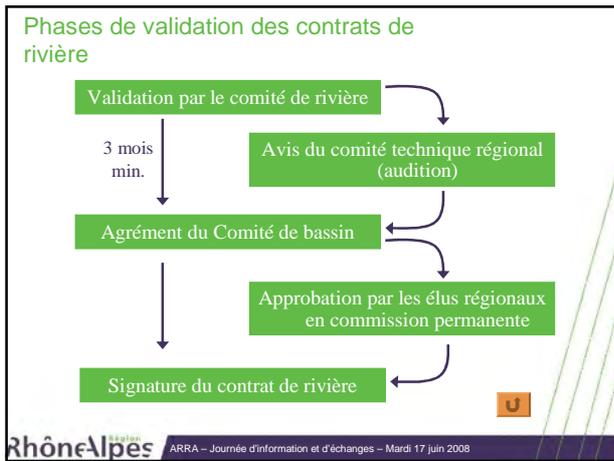


Zoom sur les axes d'intervention : la lutte contre les pollutions diffuses

- ▶ Soutien à l'animation et aux diagnostics territoriaux
- ▶ Financement **des MAET hors zones prioritaires**, et dans quelques BV prioritaires identifiés dans la délibération (6)
- ▶ Rôle prépondérant de la structure porteuse
- ▶ Aide aux investissements collectifs type aire de lavage, traitement des phyto (MO publique)
- ▶ Soutien des collectivités pour les plans de désherbage, le matériel alternatif,...



Présentation modèle PowerPoint



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT RHÔNE-ALPES
DÉLÉGATION DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE



Les contrats de rivières

Quels enjeux pour l'État ?

ARRA 17 juin 2008
Le Contrat de Rivière



Circulaire du 30 janvier 2004

Montage du projet au titre des responsabilités propres de l'État (police Eau et ICPE, inondations, PPRI, SDAGE/DCE)

Constitution du comité de rivière

Avis au Comité d'agrément

Signature du contrat quelle que soit la participation financière

Accompagner les acteurs locaux

Mise à disposition auprès de la structure porteuse des informations disponibles dans les services de l'État

ARRA 17 juin 2008
Le Contrat de Rivière



Attentes de l'État

Répondre aux objectifs du SDAGE/DCE et mettre en œuvre le programme de mesures (bon état écologique, non dégradation des milieux, résorption des substances toxiques prioritaires)

Mise en place de réseaux de suivi complémentaires aux réseaux patrimoniaux

Un parlement de l'Eau à l'échelon local associant les acteurs de l'aménagement du territoire

Une structure porteuse forte et reconnue – rôle fondamental du tandem Président-chargé de mission

Une structure porteuse aux compétences élargies pour optimiser l'efficacité de l'action (entretien des cours d'eau, entretien des digues, ...)

ARRA 17 juin 2008
Le Contrat de Rivière





ARRA 17 juin 2008
Le Contrat de Rivière

Organiser la solidarité amont-aval, ville-campagne
Pérenniser les opérations d'entretien annuel sur le budget local
Tenir compte de l'évolution du territoire à moyen terme dans le dimensionnement des travaux à réaliser dans le contrat
Un premier contrat ne doit pas forcément répondre à tous les problèmes du bassin mais doit néanmoins les hiérarchiser et préciser un plan d'action à moyen terme (dérogations 2021 et 2027)





ARRA 17 juin 2008
Le Contrat de Rivière

Projet du SAGE 2009 en matière de gouvernance dans le domaine de l'eau

- privilegé des périmètres d'intervention opérationnels (4-01), confortement des structures de gestion par bassin et la pérennité de leurs missions (4-02),
- mise en place d'une gestion locale et concertée sur les secteurs prioritaires (4-04),
- ciblage des objectifs des SAGE et des contrats de rivière sur les priorités du SDAGE (4-05)





ARRA 17 juin 2008
Le Contrat de Rivière

Mise en œuvre du SDAGE par les services de l'État
(circulaire DCE-17 du 5 octobre 2006)

- Initier l'émergence de la maîtrise d'ouvrage dans les secteurs orphelins à enjeux
- Rapport annuel des MISE sur la mise en œuvre du programme de mesures
- Faire respecter les échéances





Le volet B2 – prévention et protection contre les inondations

1/ Engagement de l'État sur les opérations en cours dans la limite du montant contractualisé avec priorisation des opérations retenues dans les PAPI ou les plans grands fleuves

2/ Pour les nouvelles opérations, mise en œuvre de la directive européenne en cours de transposition

Établissement d'ici 2015 d'un plan de gestion et de programmes de mesures (dans l'esprit de la circulaire de 2002 sur les PAPI) dont la première étape sera l'état des lieux à valider en 2011.

Plan de gestion piloté par la DIREN comprenant une évaluation préliminaire des risques, la cartographie des inondations, les objectifs de gestion, la synthèse de mesures hiérarchisées

En cours de définition : processus de sélection, participation financière de l'État

A ce jour, traitement des nouveaux dossiers au cas par cas

ARRA 17 juin 2008
Le Contrat de Rivière





Ce qu'est un contrat de rivière :

Une démarche privilégiée pour le retour au bon état des milieux

Une organisation de tous les acteurs vers un projet commun sur la base du programme de mesures

Un parlement de l'eau associant les acteurs de l'aménagement du territoire

Une gestion réfléchie, concertée et économe des milieux aquatiques, éléments indispensables à la vie

Ce que n'est pas un contrat :

Une pompe à financement

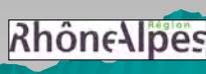
Une procédure pour compenser les erreurs de l'aménagement du territoire

ARRA 17 juin 2008
Le Contrat de Rivière



Groupe régional Eau et Milieux Aquatiques

Cécile MARQUESTE



LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

Groupe régional eau et milieux aquatiques

- ◆ 4 partenaires : Région Rhône-Alpes
DIREN Rhône-Alpes
Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée&Corse
- ◆ Relations privilégiées pour développer des politiques concertées d'amélioration des milieux aquatiques
- ◆ Formalisation de la collaboration par la signature d'un accord cadre le 12 juin 2006

LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

Les réalisations du groupe régional

Plusieurs axes de travail

Réalisation de guides méthodologiques

- guide étude d'opportunité
- guide étude bilan
- définition d'une base commune d'indicateurs
- guide contrat de rivière et inondations
- guide d'aide à la rédaction d'un dossier définitif
- guide étude paysagère

Organisation de journées d'échanges

- 4 journées des maîtres d'ouvrage
- journée eau et aménagement du territoire

Réflexions sur les politiques d'intervention

LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

Les axes de travail à engager

Veille sur les indicateurs à mettre en place

Réflexions sur les travaux post-crues

*Réflexions sur les politiques d'intervention
(assainissement non collectif)*

LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

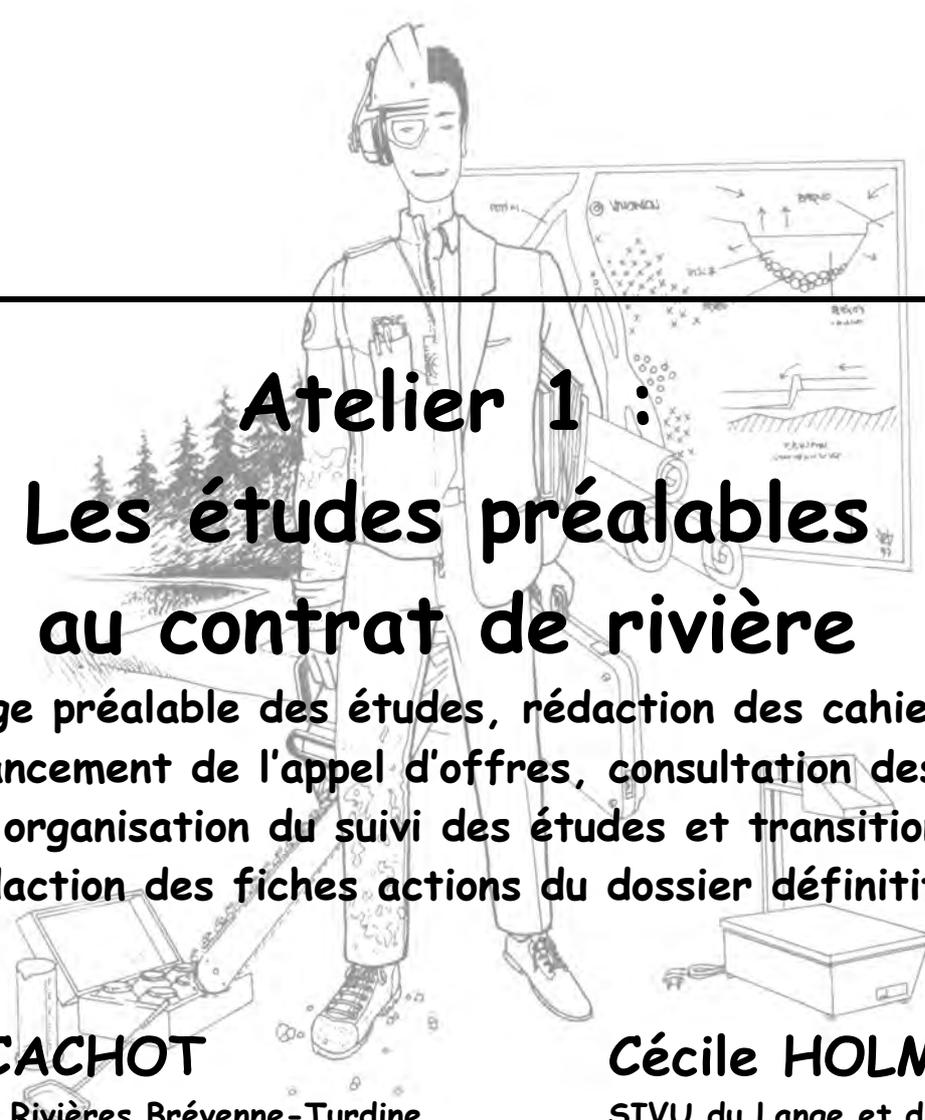
Des partenaires mobilisés
pour l'eau en Rhône-Alpes



*Merci de votre
attention*



LE CONTRAT DE RIVIERE des études aux travaux – 17 juin 2008

A black and white line drawing of a person wearing a hard hat and safety glasses, holding a clipboard. In the background, there are technical diagrams of a river cross-section and a plan view. To the left, there's a landscape with trees and a river. To the right, there's a printer and a box.

Atelier 1 : Les études préalables au contrat de rivière

Chiffrage préalable des études, rédaction des cahiers des charges, lancement de l'appel d'offres, consultation des bureaux d'études, organisation du suivi des études et transition avec la rédaction des fiches actions du dossier définitif.

Betty CACHOT

Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine

Cécile HOLMAN

SIVU du Lange et de l'Oignin



Le contrat de rivière des études aux travaux

Atelier 1 : les études préalables

Betty CACHOT, Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (69)

Cécile HOLMAN, SIVU du Lange et de l'Oignin (01)



Les grandes étapes ...

- 1/ La définition des besoins
- 2/ La rédaction des cahiers des charges
- 3/ Le lancement de l'appel d'offres
- 4/ L'analyse des offres – le choix des bureaux d'études
- 5/ Le suivi des études
- 6/ La transition avec la rédaction des fiches actions

Calendrier indicatif du déroulement des 8 études préalables sur Brévenne-Turdine

Octobre 2005	Agrément Dossier Sommaire de Candidature
Novembre 2005 à Février 2006	Définition des besoins / rédaction des cahiers des charges
fin Février 2006	Lancement de l'appel d'offres
fin Avril 2006	Retour des offres
mai 2006	Commissions d'Appel d'Offres
juin 2006	Réunion de lancement des études préalables
juin 2006 à Octobre 2007	Déroulement des études préalables

1/ La définition des besoins (1/3)

- Plusieurs sources de données :
 - Étude d'opportunité ou bilan,
 - Avis du Comité d'Agrément du contrat de rivière,
 - Expertise du chargé de mission.

Objectif : combler les lacunes en terme d'études pour pouvoir construire un programme d'actions qui répond à tous les enjeux identifiés sur le bassin versant

1/ La définition des besoins (2/3)

- Définition des grands thèmes d'étude :
⇒ que veut-on à la fin? (quel type d'actions? Sur quelles thématiques?)

*Ex. « programme de restauration hydraulique et écologique »
« programme de valorisation des milieux aquatiques »*

- ⇒ Penser aussi aux bureaux d'études visés, aux réponses souhaitées

Ex. étude géomorphologique uniquement

- Recherche d'exemples de CCTP et chiffrages :

⇒ Faire marcher le réseau!



1/ La définition des besoins (3/3)

- Faire un chiffrage estimatif de chaque étude :
 - d'après les études réalisées dans d'autres structures,
 - d'après le chiffrage sommaire établi par le BE dans l'étude d'opportunité ou bilan



Variables très importantes dans le chiffrage :

- Nombre de jours de terrain (ou linéaire à parcourir)
- Récupération / centralisation des données
- Nombre d'entretiens/réunions souhaités



Annnonce du coût aux élus : enveloppe globale, gonfler un peu le coût, connaître les taux de subvention (attention aux coûts plafonds!)

2/ La rédaction des cahiers des charges (1/5)

 Principe de base : plus on est précis dans le CCTP, plus les réponses des BE seront conformes à notre attente.

⇒ Partir de la définition des besoins et des retours des autres syndicats

⇒ Bien fixer les objectifs de l'étude

Ex. - Faire un diagnostic des prélèvements et besoins en eau pour les différents usages, sur le bassin versant Brèvenne-Turdine (et par sous-bassins), avant le démarrage du contrat de rivières (état de référence),

- Evaluer l'impact des différents prélèvements sur l'hydrologie du bassin versant,

- Etablir un programme d'actions d'amélioration de la gestion de la ressource sur le bassin versant.

2/ La rédaction des cahiers des charges (2/5)

⇒ Etre très précis sur la partie « données » (en vue du diagnostic)

Détailler les personnes ressources, les études mises à disposition, préciser l'implication du chargé de mission (ex. prise de RDV, organisation de réunions)



Différencier clairement « données fournies par le MO / travail du BE »
Prendre un stagiaire pour la phase de récupération des données

⇒ Préciser les différentes étapes de validation et le rendu attendu

Ex. A l'issue des phases 1 et 2, une carte de la qualité globale des cours d'eau et une carte des différentes sources de pollution seront produites.

2/ La rédaction des cahiers des charges (3/5)

⇒ Bien définir les éléments du rendu final

Ex. Définition d'un état de référence / établissement d'un protocole de suivi des débits d'étiage / définition de la faisabilité et des solutions techniques pour les retenues collinaires prioritaires

Définition d'indicateurs de réalisation, d'indicateurs financiers et d'impact sur le milieu pour chaque action proposée

Renseignement des indicateurs régionaux

Etablissement de fiches actions, d'un programme d'actions visant à améliorer la qualité...



Donner une trame de fiche action type à tous les bureaux d'études pour limiter le travail de réécriture ensuite.



SIG : cadrer le plus possible les rendus (métadonnées, référentiels, arborescence du rendu)

2/ La rédaction des cahiers des charges (4/5)

⇒ Bien préciser :

- Le nombre de réunions,
- Les documents à remettre,
*Ex. rapport intermédiaire de fin de phase 2 en 15 exemplaires
rapport final en X ex. dont 1 reproductible
synthèse de 2 pages maximum
l'ensemble des documents sous format numérique (préciser les formats)*
- Le planning de l'étude / les articulations avec les autres études le cas échéant.

2/ La rédaction des cahiers des charges (5/5)

⇒ La validation des CCTP

- Grandes thématiques de départ validées en Comité de Pilotage suite à l'étude bilan
- Validation « politique » par les commissions thématiques du SYRIBT (élus)
- En parallèle, « allers-retours » avec les partenaires financiers

 Ne pas attendre le dernier moment...

3/ Le lancement de l'appel d'offres (1/5)

❖ 1ère étape : Préparation des documents

- 3 documents à préparer en plus du CCTP :
 - Règlement de consultation
 - CCAP (cahier des clauses administratives particulières)
 -  - Acte d'engagement

Prévoir du temps (1 bon mois)

3/ Le lancement de l'appel d'offres (2/5)

❖ 2ème étape : Choix de la procédure

- Pourquoi un Appel d'offres ouvert (AOO) ?
 - Montant des études supérieur à 206 000 € HT
 - Les études étaient considérées comme un seul « objet » = un seul marché
 - Pas de restriction sur les candidatures
- Contraintes d'un AO :
 - Procédure + longue et + lourde administrativement
 - Coût plus élevé (publicité)
- Avantage :
 - Un seul marché pour toutes les études

3/ Le lancement de l'appel d'offres (3/5)

❖ 3ème étape : forme de la procédure, l'allotissement

1 seul marché mais 8 lots ; 1 étude = 1 lot

- Avantages :
 - Les bureaux d'études (BE) peuvent répondre à 1 comme à tous les lots. Ex de la Géo+ qui a répondu à 5 lots
 - Bonne prise en compte des spécificités de chaque étude
- Inconvénients :
 - Multiplication des documents ; 1 DCE par lot

3/ Le lancement de l'appel d'offres (4/5)

❖ 4ème étape : La publicité

1. Avis d'appel à la concurrence dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP)
2. Avis d'appel à la concurrence au Journal officiel de l'Union Européenne
3. Avis dans des journaux spécialisés

-  - Les avis dans le BOAMP et le JOUE sont obligatoires!!
- Délai entre publicité et réception des offres : 52 jours minimum à compter de la date d'envoi de l'avis.

3/ Le lancement de l'appel d'offres (5/5)

❖ 5ème étape : la dématérialisation

 Obligatoire en cas d'appel d'offres !

Avantages	Inconvénients
• savoir qui consulte les offres	• Achat des « clés »
• Envois du DCE réduit = temps et coût économisés	• Pas toujours simple d'utilisation
• Liste des BE ayant téléchargé le DCE complétée automatiquement	• Beaucoup de DCE téléchargés mais 0 réponses électroniques

4/ L'analyse des offres / le choix des bureaux d'étude (1/3)

❖ 1ère étape : La sélection des candidatures

➤ En fonction des critères établis dans le DCE.

Ex : *Valeur technique, prix, capacité, et référence.*



- Pondération des critères très importante !
- L' étude des offres est un travail long !



- Faire le tableau de comparaison des offres avant la date de la réception.
- Se renseigner auprès d'autres syndicats sur les bureaux d'études.

4/ L'analyse des offres / le choix des bureaux d'étude (2/3)

❖ 2ème étape : La commission d'appel d'offres

- Préparer des tableaux simplifiés et pédagogiques
- Bien faire ressortir les points positifs et négatifs
- Faire un classement des BE

 Exercice pas facile car même si les élus n'ont pas lu les offres, ils ont le pouvoir décisionnel !

4/ L'analyse des offres / le choix des bureaux d'étude (3/3)

❖ 3^{ème} étape : La fin de la procédure

- Notification aux BE retenus et non retenus
- Rapport de présentation à envoyer avec ensemble des pièces du marché au contrôle de légalité
- Envoi d'un avis d'attribution du marché aux même journaux que pour appel à la concurrence
- Répondre aux candidats lorsque demande écrite sur les raisons des choix du BE retenu



Préparer une lettre type de réponse avec nom du BE retenu et prix.

5/ Le suivi des études (1/4)



1^{ère} réunion de lancement des études avec tous les bureaux d'études.

- Présentation générale des études ;
- Accord sur la convention pour la mise à disposition des données cartographiques ;
- Permet un échange entre les différents BE.



Préparer un CD avec les données carto à donner aux BE.

5/ Le suivi des études (2/4)



Même si travail « externalisé », demande énormément de temps de suivi.

Le travail du chargé de mission est primordial pour faciliter le déroulement de l'étude et le respect des objectifs et délais.



Organisation : se faire un planning des différentes étapes de chaque étude

Ex. Savoir qu'en mars on a un rendu de fin de phase 2 pour l'étude X et une réunion de validation finale pour l'étude Y.

6/ La transition avec la rédaction des fiches actions

⇒ Etre exigeant sur le rendu des BE pour ne pas avoir trop de travail de réécriture ensuite – prendre le temps d’y travailler avec eux

Ne pas « baisser les bras » pour respecter les délais => temps gagné ensuite

⇒ Bien partir des souhaits des communes pour « pondre » le programme d’actions

Actions en MO autre que syndicat en particulier (volets A1, B1.3)

Grande importance de l’expertise du CM pour l’émergence des actions à inscrire au contrat de rivière (*connaissance des projets*)

⇒ Phase d’enquêtes des communes : rôle important du CM
Peu de réponses, toujours les mêmes, mais en principe valeurs sûres pour la suite...



Le dossier définitif du contrat de rivière

Atelier 2
Journée ARRA
17/06/2008



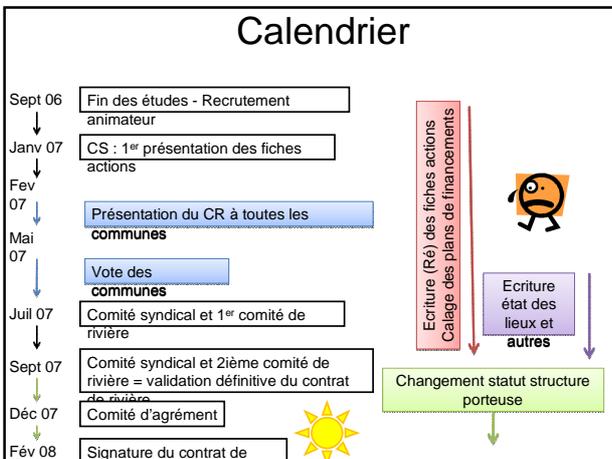


Document constitutif du contrat

- 1 Etat des lieux du territoire
- 1 recueil des fiches actions
- 1 document contractuel
- 1 résumé

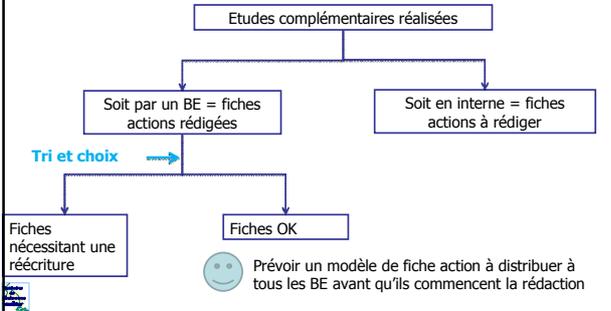
 S'appuyer sur le plan du guide du groupe régional sur les MA et remplir les trous







Les fiches actions (1/3)





Les fiches actions : tri et choix (2/3)

Selon trois critères :

- Les objectifs et/ou les modalités d'intervention des partenaires
- La volonté locale
- La MO et le coût de l'action



Attention à bien avoir défini en amont les objectifs du contrat de rivière



Les fiches actions : réécriture(3/3)

Quatre points ont fait l'objet de discussion et de réécriture:

- Les objectifs poursuivis par la fiche action
- La nature des travaux
- l'évaluation du coût des travaux
- Les financements



La réécriture prend beaucoup de temps, l'essentiel est d'avoir des fiches le mieux rédigé possible en amont – être très vigilant dans le suivi des BE



Nécessité d'avoir un tableau récapitulatif des fiches actions bien conçu avec calcul automatique des sommes et %



Processus long très long – impression qu'on en verra jamais la fin



La validation du contrat

PREVU

- 8 réunions sectorielles où étaient conviés les conseils municipaux : présentation des fiches actions et simulation coût annuel pour chacune des collectivités
- Délibération des communes sur le principe des actions, les plans de financements et les MO
- Prise en compte des remarques dans le projet final présenté et validé en CS

REALISE

- + DE 20 réunions
- Certaines communes n'ont pas délibéré sur le principe du contrat mais sur un coût moyen par habitant acceptable pour elle
- Prise en compte des remarques dans le projet final présenté et validé en CS sur la base de la majorité



Attention aux simulations de cotisation

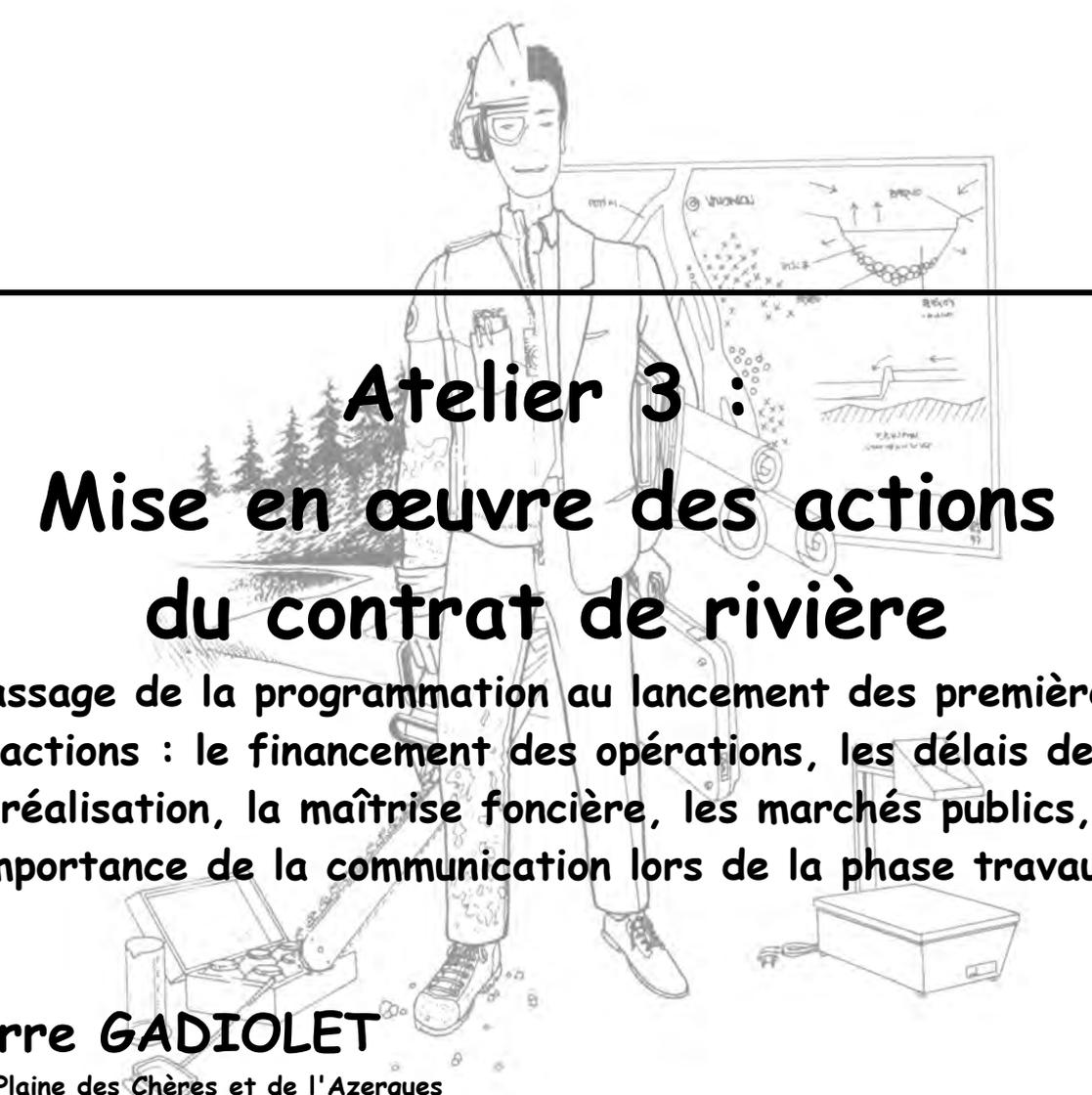
Réflexion préalable plus approfondi sur le financement des actions nécessaire



Le document contractuel

- C'est le contrat donc le pilier du projet : il doit être rédigé pour la validation du CR par le comité de Rivière
- Chaque financeur rédige son engagement
- Chaque maître d'ouvrage identifié du CR ne signe pas forcément la partie contractuelle mais doit avoir délibéré au préalable et s'être engagé : les délibérations sont jointes au contrat





Atelier 3 : Mise en œuvre des actions du contrat de rivière

Passage de la programmation au lancement des premières actions : le financement des opérations, les délais de réalisation, la maîtrise foncière, les marchés publics, l'importance de la communication lors de la phase travaux.

Pierre GADIOLET

SMR Plaine des Chères et de l'Azergues



**Journée technique d'informations et d'échanges
de l'A.R.R.A.**

« Des études aux travaux »

ATELIER 3 : mise en œuvre des actions du contrat

Maison du fleuve Rhône - Givors
17 juin 2008

Pierre GADIOLET
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.





Lors du passage de la phase de programmation à la
phase de réalisation, le chargé de mission d'une
procédure de gestion concertée de cours d'eau se
trouve confronté à un ensemble de difficultés d'ordre
administratif, financier et technique auquel il est peu
ou pas préparé

Pierre GADIOLET
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.





L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation
dû aux insuffisances et aux difficultés de l'exercice de programmation

- ⇒ sous-estimation « chronique » du coût prévisionnel des opérations dans la programmation
- ⇒ insuffisance du diagnostic initial et/ou évolution de la situation sur le terrain



Pierre GADIOLET
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.





L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation

dû à la complexité, la multiplicité et la lourdeur des procédures administratives et autres démarches préalables

⇒ les missions de maîtrise d'œuvre et, le cas échéant, d'assistance à maîtrise d'ouvrage

⇒ les autorisations réglementaires au titre de la L.E.M.A.

⇒ la maîtrise foncière ou la D.I.G.

⇒ les marchés publics



Pierre GADIOLET
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.





L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation

dû à la complexité, la multiplicité et la lourdeur des procédures administratives et autres démarches préalables

⇒ l'inscription budgétaire et la délibération de la collectivité

⇒ la demande de subventions



Pierre GADIOLET
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.





L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation

dû aux travaux préparatoires aux chantiers

⇒ l'aménagement d'accès

⇒ la sécurisation du chantier

⇒ la régulation de la circulation



Pierre GADIOLET
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.





L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation
dû aux travaux préparatoires au chantier

⇒ l'abattage



⇒ le débroussaillage

⇒ la dépose de clôture

⇒ ... etc.



Pierre GADIOLET
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.





L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation
dû aux travaux préparatoires aux chantiers

⇒ les levés topographiques



⇒ les pêches de sauvetage avant travaux



Pierre GADIOLET
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.





L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation
dû aux travaux préparatoires aux chantiers

⇒ la mise hors d'eau du chantier




Pierre GADIOLET
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.





**L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation
dû aux travaux connexes aux chantiers**



exemple : déplacement d'un pylône M.T.

Pierre GADIOLET
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.





**L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation
dû à l'inflation constante des prix**

⇒ prix des matériaux



⇒ prix des carburants



⇒ coût de la main d'oeuvre

Pierre GADIOLET
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.





**L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation
dû à l'évolution des politiques d'aide des partenaires financeurs**



⇒ désengagement partiel ou total

⇒ sélectivité accrue des aides

⇒ plafonnement du montant des aides

⇒ baisse des taux d'aides

⇒ non prise en compte du montant de la T.V.A. dans le calcul des aides

⇒ ...etc.

Pierre GADIOLET
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.





L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation dû au renforcement de la réglementation et à son évolution permanente

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques

- ⇒ changement de statut des I.O.T.A. dans la nomenclature
- ⇒ application stricte du principe de précaution
- ⇒ ...etc.



Pierre GADIOLET
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.





L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation inhérent aux spécificités du fonctionnement des collectivités locales

Elections municipales 2^e tour

- ⇒ « flottements » ou tensions en période électorale
- ⇒ défection de certains maîtres d'ouvrages
- ⇒ possible remise en cause d'un projet
- ⇒ ...etc.

Pierre GADIOLET
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.





L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation dû aux difficultés du travail en rivière

- ⇒ hydrologie ou météo défavorables
- ⇒ survenance d'une crue





Pierre GADIOLET
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.





L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation
lié au calendrier de la nature

- ⇒ frai du poisson
- ⇒ période de repos végétatif
- ⇒ nidification des oiseaux
- ⇒ ... etc.




Pierre GADIOLET
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.





L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation
dû à des éléments perturbateurs extérieurs

- ⇒ vandalisme, vol, incivilités, ...etc.




Pierre GADIOLET
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.





L'inévitable dérapage du coût et des délais de réalisation
dû à l'intervention publique sur des propriétés privées

- ⇒ négociation avec les riverains
- ⇒ conventions, D.I.G.
- ⇒ acquisition foncière
- ⇒ abandon ou cession du droit d'eau
- ⇒ expropriation
- ⇒ ...etc.



Pierre GADIOLET
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.

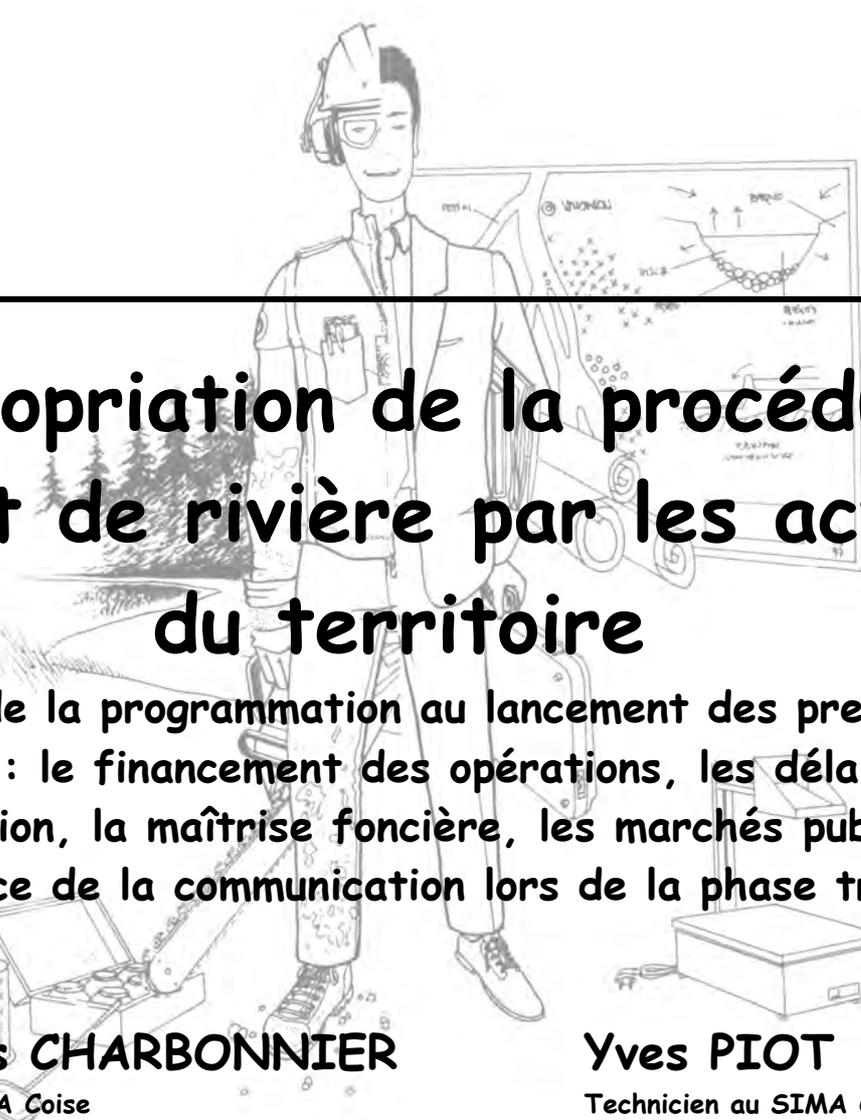




Malgré toutes ces difficultés, avec un peu de persévérance et de ténacité, un zeste d'audace, un doigt de persuasion et une bonne dose de conviction et de passion on arrive tout de même à réaliser quelques belles opérations, alors courage, tenez bon, ça en vaut la peine !

Pierre GADIOLET
Chargé de mission du Contrat de Rivière Azergues - S.M.R.P.C.A.





Appropriation de la procédure contrat de rivière par les acteurs du territoire

Passage de la programmation au lancement des premières actions : le financement des opérations, les délais de réalisation, la maîtrise foncière, les marchés publics, l'importance de la communication lors de la phase travaux.

Jean-Yves CHARBONNIER

Président du SIMA Coise

Yves PIOT

Technicien au SIMA Coise



Journée « Contrat de rivière : des études aux travaux » Association Rivière Rhône Alpes 17 juin – GIVORS

Intervention de Jean Yves Charbonnier, président du SIMA Coise
et Yves Piot animateur, chargé de missions

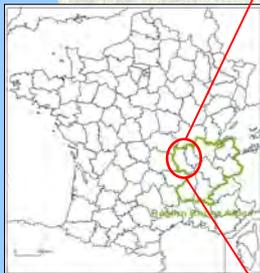


Sommaire

- Contexte local du BV de la Coise
- 1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise
 - 1^{er} Contrat de rivière : création et maintien d'une dynamique locale
 - SIMA Coise : un outil pour l'avenir
- 2nd Contrat de rivière : maintien et approfondissement de la dynamique

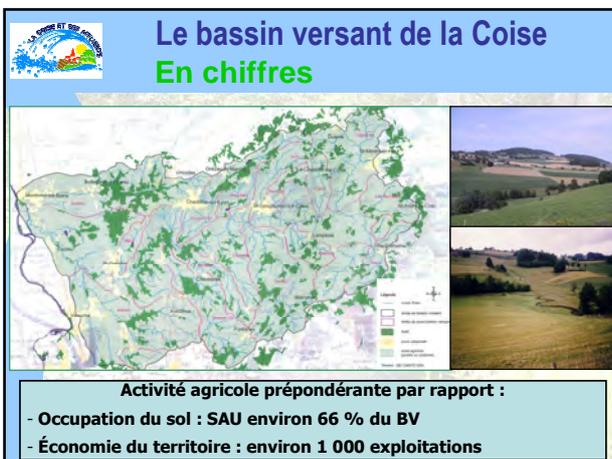


Le bassin versant de la Coise Situation











Sommaire

- Contexte local du BV de la Coise
- 1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise
 - 1er Contrat de rivière : création et entretien d'une dynamique locale
 - SIMA Coise : un outil pour l'avenir
- 2nd Contrat de rivière : maintien et approfondissement de la dynamique



1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise

Le bassin versant de la Coise

- **Particularités du BV :**
 - 2 départements : Loire (42) & Rhône (69)
 - Pas de structure intercommunale sur le canton de Saint Galmier



1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise

Le bassin versant de la Coise

- **Problématiques connues en 1989 :**
 - Inondation en zone de plaine (plainte des agriculteurs) et sur un affluent (l'Anzieux)
 - Mauvais état de la ripisylve
 - Mauvais aspect paysager de la rivière (traversée de Saint Galmier)
 - Pas de données sur la qualité de l'eau des rivières mais présence de STEP inadaptée

1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise
Démarches engagées

- **1989** : 1^{ère} rencontre des maires des chefs lieux de canton
- **1990** : 2^{nde} rencontre des maires :
 - Invitation des 35 communes du BV de la Coise
 - Participation de l'administration représentée par la DDAF
 - Annonce de l'existence de la procédure « contrat de rivière »

1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise
Dossier Sommaire de Candidature

- 1^{ère} étude pour DSC :
 - Lancement + financement par commune de Saint Galmier.
- État des lieux :
 - SRAE (Service Régional d'Aménagement des Eaux) de la DIREN R.A
 - avec, entre autres, F. TROCHERIE

1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise
Organisation administrative en 1991



1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise

Dossier Sommaire de Candidature

- Approbation en 1991, mais besoin d'améliorer la connaissance du BV de la Coise.
- Création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique : **SIVU Coise**
- Lancement de 4 études préalables:
 - Qualité de l'eau
 - Inondabilité
 - État des berges et ouvrages
 - Paysages



1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise

Organisation administrative en 1991

- SIVU Coise = *Maître d'Ouvrage* des études
- Convention entre structures intercommunales = répartition des coûts résiduels engagés
- Pas de personnel au SIVU : DDAF assure la *maîtrise d'œuvre*
- Structures intercommunales financent *en fonction du nombre d'habitants* sur le BV



1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise

Comité de pilotage

- Comité de pilotage (CoPil) :
 - 4 élus de chaque EPCI
- Missions :
 - *assurer le suivi des études préalables dans la démarche « contrat de rivière »*



1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise
Études préalables

- 1993 – 1995 : Études préalables :
 - *Qualité de l'eau*
 - *Inondabilité*
 - *État des berges et ouvrages*
 - *Paysages*
- Réalisation : 4 bureaux d'études
- Coordination : DDAF 42
- Validation : conseils municipaux ou EPCI (avant les élections municipales du printemps 1995)



1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise
Signature du contrat de rivière

Été 1995	Approbation en Commission Nationale d'Agrément
Septembre 1995	Embauche du 1^{er} salarié du SIVU Coise : - Missions : <i>suivi du volet B</i>
Février 1996	Signature officielle du Contrat de rivière



1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise
Le contrat de rivière Coise

3 volets :

- *A = assainissement collectif*
- *B = restauration des berges et des ouvrages et mise en valeur paysagère*
- *C = animation et communication*



1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise
Constat / à l'état initial

- Pas de programme concernant le problème d'inondation.
- Pas de programme concernant la pollution diffuse (agriculture)



1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise
Le contrat de rivière : 1996 – 2001

- Chaque EPCI est *maître d'ouvrage* sur son territoire pour les travaux de restauration des cours d'eau.
- Missions technicien :
 - élargies au suivi de *toutes les opérations* sur l'ensemble du territoire
- 1997 : création équipe environnement :
 - 1 chef d'équipe et 4 à 5 personnes en *contrat d'insertion*
 - sur les deux cantons du département de la Loire



1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise
Fonctionnement

- Missions du Copil sont élargies :
 - suivi des actions du technicien
 - suivi de l'équipe environnement, sur les 2 cantons du département de la Loire
 - Suivi des différents programmes d'actions du contrat de rivière
- Coût résiduel de l'équipe environnement :
 - supporté par les deux EPCI concernés,
 - *en fonction du temps passé* sur chaque EPCI



1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise
Dynamique locale

- Présence de l'équipe environnement :
 - créé un besoin nouveau
 - permis de mettre en évidence les travaux réalisés
- Interventions :
 - travaux d'entretien des cours d'eau
 - entretien des sentiers et autres espaces intercommunaux
- Mise en commun de moyens humains entre 2 EPCI :
 - permet à 2 cantons de travailler ensemble en + du contrat de rivière



Sommaire

- Contexte local du BV de la Coise
- 1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise
 - 1er Contrat de rivière : création et entretien d'une dynamique locale
 - SIMA Coise : un outil pour l'avenir
- 2nd Contrat de rivière : maintien et approfondissement de la dynamique



1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise
Volonté de pérenniser des actions

2001	Lancement d'une étude bilan → démarche complémentaire au 1 ^{er} CR ?
2001-2003 (voire 2005)	Réalisation des dernières opérations du CR
2003	Validation du DSC pour un 2 ^{ème} CR
Juillet 2003	Recrutement d'une 2 ^{ème} personne au SIVU : Technicien 1 → Chargé de missions 2 ^{ème} personne → Technicienne



1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise

Études complémentaires

- Besoin d'amélioration des connaissances et définition d'un programme d'actions :
 - 4 études complémentaires ou nouvelles :
 - État des lieux de la qualité de l'eau
 - Suivi des débits et des prélèvements
 - Diagnostics des pollutions par les produits phytosanitaires
 - Définition d'une stratégie de communication



Maintien d'une dynamique locale entre 2001 et 2005 : comment ?

- Étude bilan (réalisée en présence des élus 1995-2001)
- Création syndicat interdépartemental remplaçant SIVU (ne concernait que 10 communes sur 32)
- En 2004, réflexion : compétences nouvelles (assainissement non collectif, entretien de l'espace rural)
- Fin des travaux du 1^{er} CR (dernière opération : fin 2005)
- Crue 2003 permet justification de :
 - interventions de restauration et d'entretien,
 - présence d'un technicien de rivière et des équipes d'insertion (Loire et Rhône)



1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise

Création du SIMA Coise

- Création : Août 2005
- SIMA Coise : *Syndicat Interdépartemental Mixte à la carte pour l'Aménagement de la Coise et ses affluents*
- Nouvelles compétences :
 - Assainissement non collectif,
 - Entretien de l'espace rural

1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise
Le SIMA Coise

- Structure porteuse du 2nd contrat de rivière Coise
- 32 communes du bassin versant

Map showing the 32 communes of the Coise basin, grouped into four intercommunal structures: SIMA (yellow), SIA (orange), SIAE (green), and CCGP (light green). The map includes a north arrow and a scale bar.

Le plus d'un syndicat interdépartementale mixte à la carte:

- Souplesse du syndicat à la carte
- Comité syndical :
 - réunit *presque toutes les communes* du BV, au lieu d'un comité de pilotage composé de 12 élus
- Possibilités :
 - faire partager les problèmes des communes de l'aval aux communes des têtes de BV et vice-versa
 - établir des clés de répartition pour le financement en fonction des opérations.

Sommaire

- Contexte local du BV de la Coise
- 1989 – 2008 : du SIVU au SIMA Coise
 - 1er Contrat de rivière : création et entretien d'une dynamique locale
 - SIMA Coise : un outil pour l'avenir
- 2nd Contrat de rivière : maintien et approfondissement de la dynamique



2nd Contrat de rivière

Un projet de 2nd contrat de rivière

- Des nouvelles problématiques abordées :
 - Pollutions diffuses d'origine domestique et agricole
 - Étiages sévères
 - Pollutions par les produits phytosanitaires



2nd Contrat de rivière

Pourquoi un 2nd CR ?

- Maintenir une dynamique dans la démarche de réhabilitation des milieux aquatiques
- Un contrat territorial pour obtenir des aides financières à destination :
 - des collectivités locales,
 - des différents acteurs ou usagers présents sur le BV de la Coise



2nd Contrat de rivière

Comment maintenir une certaine dynamique sur un territoire?

- Des actions qui concernent toutes les communes adhérentes
- Réponse à une demande des élus
 - ex.: compétence assainissement non collectif (ANC)
- Capacités d'intervention rapide en cas de problème
 - ex.: équipe d'entretien capable d'intervenir suite à une crue ou autre évènement climatique important
- Communiquer même si il n'y a pas d'opérations importantes en cours



Compétence ou actions menées par le SIMA Coise en 2007 et 2008

- Préparation du 2nd contrat de rivière :
 - recrutement d'une personne pour un an.
 - démarche en interne pour favoriser les contacts avec les élus locaux et les partenaires
- Poursuite des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau :
 - financements liés à des contrats territoriaux avec Département 42 et Agence LB



Compétence ou actions menées par le SIMA Coise en 2007 et 2008

- Maintien des animations auprès des scolaires (écoles primaires) : mission réalisée en interne
- Opérateur des Mesures Agro Environnementales sur tout le territoire du syndicat
- Missions liées à la compétence ANC
- Nouvelles compétences en ANC



Compétence ou actions menées par le SIMA Coise en 2007 et 2008

- Mise en œuvre des opérations de limitation des pollutions par les produits phytosanitaires
 - recrutement d'1 personne
- Appui technique aux projets communaux sur l'assainissement collectif



Conclusions

- Pour maintenir une certaine dynamique à l'échelle d'un territoire, il faut:
 - Aller de l'avant et essayer de répondre aux besoins des communes
 - Communiquer régulièrement
 - Associer les élus à travers des commissions et des réunions techniques
 - Se donner les moyens humains et donc financiers pour suivre les différentes opérations et donc rechercher toutes les sources de financement extérieurs
